RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3 TAXIS
Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 762,25 euros
Siège social : 33, avenue du Maréchal Leclerc
10260 SAINT PARRES LES VAUDES
RCS TROYES 347 655 722

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 20 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
le vingt septembre, à 19 heures,

Au siège social à SAINT PARRES LES VAUDES,

Madame Emilie ROULLEAU, propriétaire des 50 parts sociales de la société **3 TAXIS**, société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 762,25 euros,

Associée unique et liquidateur de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Examen et approbation du compte définitif de liquidation,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Madame Emilie ROULLEAU, associée unique, déclare qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle a établi le compte définitif de liquidation au 31 mai 2023, lequel fait ressortir un solde positif de 129 001,20 euros comprenant le capital social et le boni de liquidation.

DEUXIEME DECISION

Madame Emilie ROULLEAU, associée unique, constate que le solde positif de liquidation s'élevant à 129 001,20 euros lui est attribué en totalité, soit :

- Remboursement du capital : 762,25 €
- Boni de liquidation : 128 238,95 €

TROISIEME DECISION

En conséquence, l'associée unique donne quitus de sa gestion au liquidateur et décharge de son mandat, et constate rétroactivement à compter du 31 mai 2023 la clôture de la liquidation de la société 3 TAXIS dont la personnalité morale cesse d'exister.

FR

QUATRIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Emilie BOULEAU

